



CONSEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE
Séance du 15 novembre 2010

PRESENTS :

M. COLLIARD, Président de l'université Paris I

M. VOGEL, Président de l'université Paris II

M. TOSELLO-BANCAL, Directeur de la Bibliothèque Cujas, rapporteur général du conseil

Représentants de l'université Paris I

Mme HIDIROGLOU, M. VAN DER VLIST

Personnalité extérieure : Mme DEVREUX

Représentant de l'université Paris II

Mme BEN CHERIFA, M. de SABOULIN BOLLENA

Personnalité extérieure : M. CAPDEBOSQ, M. STORRER,

Représentants de la Bibliothèque Cujas

Mme BALLEY, Mme FRUCTUS, Mme HAUVILLE, Mme JAUNAUT

Participants avec voix consultative

Mme LELEU, Mme MAGNAUDET, M. MARCEROU, Mme SONNEVILLE, Mme SORDET

Invités

Mme ALONZO, M. BENZIANE, Mme CHEVILLOTTE, M. PETEL, Mme DIDIERJEAN-JOUVEAU, Mme LE MEUR

EXCUSES :

Université Paris I : M. VAYROU

Université Paris II : Mme PETEL-TEYSSIE

Représentant de la bibliothèque Cujas : Mme LAURENT

La séance est ouverte à 14h40

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du Conseil du 20 octobre 2009
- Rapport d'activité 2009
- Projet de budget 2011
- Point sur les travaux de mise en sécurité de la réserve et sur le programme de numérisation concertée en sciences juridiques
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil du 20 octobre 2009

Mme Hauville souhaite que soit précisé le périmètre du dépôt des thèses décrit en p.8 : il concerne les sciences économiques, sciences politiques et gestion pour chaque université.

Rapport d'activité 2009

Le contexte de l'activité

Le projet de contrat 2010-2013 a reçu l'aval des universités Paris I et Paris II et a été validé par le CA de l'université de rattachement puis présenté au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En 2010, le fonctionnement de la bibliothèque a été très fortement perturbé, pendant plus d'un mois, par l'intrusion d'un virus informatique sur son réseau. Cette attaque extérieure a contraint à réinstaller la plupart des applications et à repenser l'architecture matérielle et logicielle du système de défense.

Le changement d'application comptable (passage de Nabuco à SIFAC) a occasionné -comme pour les autres services de l'Université Paris I- un surcroît de travail non négligeable. La bibliothèque a contribué à l'effort de formation, une SASU de la BIU ayant assuré 5 jours de formation pour l'ensemble des personnels de Paris I.

La BIU a programmé, avec le soutien de son université de rattachement, la mise en sécurité de sa réserve de livres anciens. Il a été prévu que les collections restent accessibles aux lecteurs pendant les travaux.

Le programme de numérisation concertée en sciences juridiques, co-piloté par la BnF et la BIU Cujas, a été validé par les ministères de tutelle de ces deux bibliothèques et un accord-cadre a été ratifié en octobre 2009. Un comité de pilotage et un comité scientifique ont été installés et ont ensuite procédé à la définition d'un appel d'offres lancé en 2010.

La coordination d'une phase-test pour le passage au dépôt et à la diffusion des thèses de doctorat habilitées par Paris II a été mise en œuvre par le SCD de cette université en partenariat étroit avec l'école doctorale de droit public Georges Vedel, le service des thèses, la direction des systèmes d'information et la BIU Cujas.

L'accueil des publics

La BIU a maintenu une très large amplitude d'ouverture en 2009 (2 835 h réparties sur 279 jours). Elle a obtenu le label Noctambu décerné par le MESR.

En septembre 2009, un test d'élargissement des heures d'ouverture de la salle Paul Viollet - réservée aux enseignants chercheurs- a été effectué durant 15 jours au mois de septembre 2009 en réponse à la demande de ce public. Le succès rencontré par cette opération conduira à la pérenniser

Les inscriptions ont diminué de 8,5 % (17 120 contre 18 750) par rapport à 2008, année de forte augmentation (+17 % par rapport à 2007), 2007-2008 étant une exception liée à des travaux dans d'autres bibliothèques.

La communication sur place des documents a diminué en salle de lecture (157 695 ouvrages, soit une baisse de 13 %) et en salle des périodiques. L'usage de la documentation électronique explique en partie le moindre recours aux supports papier.

Le prêt entre bibliothèques suit la tendance à la baisse constatée dans les autres bibliothèques, mais reste très actif.

Le tassement de l'activité du Cerdoc est lié à l'impact de la crise économique sur des demandes provenant généralement de cabinets d'avocats ou d'entreprises, ainsi qu'à des changements de mode d'organisation d'accès à la documentation dans ces structures.

L'accès aux collections

Pour préparer le changement de portail, prévu dans le cadre du contrat, la BIU a confié une « étude prospective en vue du changement de système d'information documentaire » à un groupe de conservateurs stagiaires de l'ENSSIB, qui a procédé à une analyse détaillée de l'existant et des besoins des utilisateurs évalués au moyen d'enquêtes : enquête auprès d'étudiants et audition de 15 enseignants des universités Paris I et Paris II. La principale critique est l'envers de la médaille de la richesse du contenu : portail touffu dans lequel il est difficile de se repérer, site insuffisamment personnalisable.

Politique documentaire et développement des réseaux

Le niveau d'acquisition de monographies françaises à titre onéreux demeure stable. Les achats en langues étrangères sont en forte augmentation.

La bibliothèque souscrit à 1700 abonnements papier, dont 2/3 en langue étrangère.

Les acquisitions de BDD sont mutualisées avec les autres structures documentaires rattachées à l'université Paris I, ce qui permet de présenter un important plateau de ressources électroniques comportant notamment 8 bouquets de périodiques qui regroupent plusieurs dizaines de milliers de titres.

L'accès distant, ouvert pour les lecteurs rattachés à l'Université Paris I, est progressivement renégocié, en phase avec le SCD de l'université Paris II, pour les enseignants chercheurs : 52 comptes ouverts en 2009, pour un public cible de 300 inscrits. Les négociations avec les éditeurs de bases de données pourraient permettre d'élargir ce service au public étudiant.

Le signalement des collections est poursuivi à niveau élevé, 1/3 des notices produites par la BIU est une création au bénéfice de l'ensemble des bibliothèques du Sudoc. La BIU produit aussi un nombre significatif de notices d'autorité (1 655 créations et 1 504 modifications).

Le soin particulier apporté à l'indexation matière des thèses est souligné : 110 notices de thèses de l'université Paris II ont été vérifiées en 2009 et l'indexation des thèses de Paris I en droit et sciences sociales a été systématiquement relue pour les années 2007, 2008 et 2009 : 206 notices ont été reprises et 649 vedettes matières existantes ont été modifiées.

Le catalogue rétrospectif des collections de périodiques papier est entré, en 2009, dans sa phase d'achèvement.

Le CR 27 (centre régional du Sudoc-Ps) fédère les bibliothèques spécialisées en droit, sciences économiques et politiques de l'Ile-de-France et coordonne le signalement de leurs collections de périodiques dans le Sudoc. Une présentation détaillée du bilan et des perspectives de ce centre, ainsi que de la nouvelle convention avec l'ABES, sera proposée lors du prochain conseil.

Les opérations courantes de conservation des collections se sont poursuivies en 2009, en parallèle avec la préparation du déménagement du fonds ancien lié à la mise en sécurité de la réserve qui a fortement mobilisé les équipes de la bibliothèque. Conformément au plan de conservation de la BIU, l'effort de reliure reste très soutenu sur les thèses principalement (2104 volumes), sur les périodiques et les volumes anciens.

Le récolement effectué en magasins a concerné 100 976 monographies (équivalent à 2 359 mètres linéaires). Pour les ouvrages librement accessibles en salle de lecture, le nombre d'ouvrages manquants (107) est sensiblement le même qu'en 2008.

Les partenariats dans le cadre de Couperin se poursuivent.

La bibliothèque participe au service de réponse à distance *Rue des Facs*, mis en place à l'initiative la Bibliothèque Sainte-Barbe.

La bibliothèque a réorganisé sa contribution à la base de données Doctinal et consolidé ses méthodes de production interne : 2 615 nouvelles notices ont ainsi été réalisées (+56 % par rapport à 2008) à partir des 33 revues qui lui sont confiées.

Politique scientifique et partenariats

Le programme de numérisation a connu une avancée significative. 250 documents ont été numérisés en mode OCR (ce qui permet une interrogation plein texte) et avec reconstitution des tables des matières. L'interopérabilité et l'ouverture OAI permettront une interrogation simultanée avec d'autres bibliothèques numériques, dont Gallica.

La Bibliothèque nationale prendra en charge le traitement du Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation, une autorisation dérogatoire a été obtenue auprès de la CNIL pour éviter l'anonymisation des documents de plus de 100 ans.

L'archivage pérenne est mis en œuvre dans le cadre d'une coopération avec le CINES, la bibliothèque Cujas est pionnière dans la mise en place d'une chaîne complète d'archivage pérenne.

En partenariat avec l'Institut Michel Villey, le « projet de recherche en droit public » a été présenté de nouveau et retenu par l'ANR. Ce projet concerne un corpus de textes fondamentaux du droit constitutionnel, dont la numérisation sera assurée par la bibliothèque Cujas.

111 ouvrages reçus en don ont été intégrés aux collections de la bibliothèque. Les 3/4 sont en provenance de l'étranger, donnés par des professeurs de grandes universités juridiques (Londres, Zurich, Rome, Mexico, Bogota, Sao Paulo, New York, etc.). Grâce à la collecte de leurs adresses, un répertoire des donateurs a été élaboré, de manière à conserver une trace de ce public privilégié.

Une restructuration du service des Publications internationales a été entreprise en 2009, avec une révision des titres et dépôt de documents reçus gratuitement. Des achats rétrospectifs ont été effectués pour combler les lacunes sur 10 titres (notamment pour l'importante collection de la Cour Internationale de Justice). Simultanément, pour améliorer la visibilité de ces fonds, une page descriptive a été créée sur le portail de la Bibliothèque. Les collections des documents de la Commission des communautés européennes ont aussi été reliées afin d'être mieux conservées.

La formation des usagers se fait dans le cadre d'un important partenariat avec les SCD des universités Paris I et Paris II.

La reconnaissance de l'expertise de la bibliothèque dans le domaine de la documentation et de la recherche documentaire en sciences juridiques est aussi manifeste dans le cadre des conventions de coopération mises en place avec les organismes de formation continue tels que l'ENSSIB, l'INTD, l'URFIST et Médiadix.

Enfin, la bibliothèque coordonne le *Jurisguide*, outil conçu dès l'origine dans une logique collaborative (9 bibliothèques ont participé, en 2009, à l'enrichissement de son contenu). Cet outil en ligne propose un panorama des ressources documentaires disponibles dans le domaine du droit, une banque d'exercices pédagogiques, des méthodes et des guides pour une recherche efficace, des outils et des supports de formation pour les formateurs.

Les ressources de la bibliothèque

75 postes budgétaires sont affectés à la bibliothèque Cujas, 110 agents sont nécessaires pour assurer les missions de la bibliothèque, notamment l'ouverture au public. Les contrats d'agents non titulaires sont payés sur le budget de la bibliothèque Cujas.

La réalisation du budget 2009 s'est conclue en équilibre, contrairement à 2008 (dépense informatique exceptionnelle pour l'achat d'un scanner). L'objectif d'un euro consacré à la documentation sur 2 euros dépensés par la bibliothèque a été atteint. Il ne pourra sans doute pas l'être en 2010, compte tenu des dépenses à prévoir pour les travaux.

Les priorités dégagées par l'équipe de direction pour l'année 2010 sont les suivantes :

- mise à jour du portail actuel. Accessibilité handicapé : étude réalisée dans le cadre d'un mémoire de formation initiale de bibliothécaire.
- Analyse des fonds documentaires de langue italienne (étude similaire à celle réalisée en 2009 sur le fonds de langue allemande).
- Achèvement de la révision des conventions de coopération liant le CR27 aux établissements partenaires. Etude sur un plan de conservation partagée des périodiques de sciences juridiques.
- Développement du programme de numérisation : ouverture du serveur OAI et mise en œuvre de l'archivage pérenne
- Poursuite des travaux de la commission de réorientation, notamment pour prévoir le retour des collections de la réserve début 2011. Etude pour un redéploiement des collections des publications internationales dans la salle de lecture.
- Travaux de mise en conformité de la réserve
- Cadrage du changement de SI avec la mise en place d'un comité de pilotage et appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges à publier en 2011. Préparation de fiches de procédure internes pour la transmission et la pérennité de la mémoire des dossiers des différents services.

M. Van der Vlist fait part de plusieurs observations sur l'activité de la bibliothèque. Il souligne que les formations à la recherche documentaires proposées par la bibliothèque sont très utiles et particulièrement appréciées. La bibliothèque est très fréquentée, il manque à l'université des salles de travail pour les étudiants. L'offre de ressources électroniques est satisfaisante mais le nombre de codes et manuels proposés apparaît insuffisant. Il serait souhaitable d'inciter les étudiants à remettre en rayon les documents de la salle de lecture après consultation.

En réponse à la question sur la politique d'exemplaire, il est indiqué que la bibliothèque réfléchit à cette question, tout en soulignant l'équilibre à maintenir dans le contexte d'une bibliothèque de recherche.

Le président Colliard remarque que le nombre de prêts effectués par les étudiants de L2 de l'Université Paris II est plus élevé que celui des emprunts des étudiants de l'université Paris I, en raison de l'absence de service de prêt à domicile au SCD de l'université Paris II.

Une amélioration des conditions d'accueil du public est attendue pour les années à venir, grâce au site Lourcine qui réunira la bibliothèque Broca et le plateau consacré au droit dans le périmètre du SCD, ce qui permettra de décongestionner la bibliothèque Cujas.

M. de Saboulin Bollena regrette que la consultation de certaines thèses non disponibles sous forme imprimée soit proposée sous forme de microfiches, dont l'utilisation est malcommode et inconfortable.

Mme Balley répond que la reproduction des thèses sous forme de microfiches est organisée au niveau national. Le changement de support, pour une mise à disposition numérique, se heurte à la question du droit de diffusion, soumise à autorisation de l'auteur de la thèse.

Projet de budget 2011

La présentation du budget est dans la continuité des années précédentes, avec distinction de la DGF et du contrat. Le niveau élevé de la dotation contractuelle de la bibliothèque est souligné et le président de l'université Paris I remercié.

La reprise sur provision de 728 500 € comprend la dotation sur amortissement ainsi que le montant de contrat 2010 qui n'a pas été versé. Sont par ailleurs anticipées des dépenses informatiques liées à la préparation de changement de système d'information.

La comparaison avec le budget initial 2010 complété par décision budgétaire modificative montre que l'ordre de grandeur est similaire.

La masse salariale en 2009 est évaluée à 3 816 000 € elle concerne les emplois de titulaires (3 145 000 €), les emplois sur contrat aidés financés par l'Université Paris I (147 000 €) et les emplois d'agents non titulaires financés sur budget Cujas.

Le budget n'intègre pas la convention BnF de 40 000 € subvention d'un montant exceptionnel pour un pôle associé. Les autres ressources par convention ou subvention concernent les actions de formation continue, le CR 27 et l'ANR.

Dans ce projet de budget 2011, les dépenses de personnel représentent près de 17% du budget de la bibliothèque, la documentation 45%.

Le Président Colliard indique qu'il a été informé d'un possible désengagement du ministère concernant les subventions de formation continue versées aux centres de régionaux de formation aux carrières de bibliothèque. Il a adressé un courrier à la Présidente de l'Université de Paris Ouest Nanterre et précise que l'université Paris I est prête à prendre le relais pour le financement des formations Médiadix. Le président Colliard souhaite que des pistes de travail lui soient proposées, selon 2 hypothèses : une facturation à l'acte à prix coûtant, ou une contribution forfaitaire.

M. Van der Vlist souhaite prendre la parole pour expliquer son vote à venir, motivé par le fait qu'il juge la dotation budgétaire de la BIU insuffisante.

Le budget est approuvé avec une voix contre.

Points sur

- **Les travaux de mise en sécurité de la réserve**
- **Le programme de numérisation concertée en sciences juridiques**

Les objectifs des travaux réalisés sur les réserves étaient, outre la mise en sécurité, l'amélioration des conditions de conservation des documents et l'aménagement d'un espace de consultation des collections. Le chantier a été mené à un rythme soutenu, y compris durant le mois d'août. Les travaux se sont achevés dans les délais, la rentrée universitaire coïncidant avec les derniers ajustements techniques.

Les rayonnages devant accueillir les collections à leur retour (2011) ont été installés à partir du mois d'octobre. L'équipement de 2 niveaux en rayonnages mobiles permet d'accroître la capacité des réserves de livres anciens (2,3 km au total pour les 3 niveaux).

L'aménagement de la salle de lecture, créée à l'occasion de ces travaux, est en cours.

Le directeur de la bibliothèque souligne que la collaboration avec les services techniques de l'université a été exemplaire.

La contribution de l'équipe de la bibliothèque ainsi que son sens de service public sont salués, cette implication a permis de mener ce chantier d'infrastructure sans interruption des services rendus aux utilisateurs de la bibliothèque.

Le programme de numérisation concertée en sciences juridiques mis en place par la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque Cujas vise à créer et faire vivre des échanges entre les différents acteurs de la numérisation de documentation en sciences juridiques, afin de mettre en place une opération concertée et durable pour la mise en ligne de documentation à destination des enseignants chercheurs et des internautes.

En 2007-2008, la bibliothèque a lancé un programme de numérisation et la BnF a mis en place le programme de numérisation de masse (qui concerne 12 000 documents juridiques). Il est apparu nécessaire de se concerter pour éviter de numériser en doublon.

La collaboration développée pour la documentation en sciences juridiques sera transposable à des projets concernant d'autres disciplines. Le conseil scientifique mis en place réunit des professionnels des bibliothèques, des praticiens du droit et des enseignants chercheurs. Un accord cadre a été signé à l'été 2009 par le président de l'université Paris I. Un premier appel à projet a été lancé (14 réponses, réunion du CS puis validation par le comité directeur en fin d'année 2010), les lauréats seront subventionnés par la BnF à hauteur de 50% du coût de leur programme de numérisation, le financement total de l'opération par la BnF représentant un budget de 400 000 €

La mise en ligne doit intervenir dans un délai de 18 mois, l'un des enjeux majeurs de la numérisation étant de donner accès rapidement aux contenus.

Les 14 réponses proviennent d'établissements très divers : bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales, dépôt d'archives, laboratoire du CNRS, grande école, ministère et DILA. 9 avis favorables ont été donnés, 5 réserves ont été émises (redondance avec le programme Cujas ou le programme Gallica, absence d'expertise d'enseignants chercheurs, partenariat insuffisant).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.